

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.09PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- pour la
réfection de l'éclairage du terrain principal du stade municipal
d'Yverdon-les-Bains**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 mai 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Apolline CARRARD, Mathilde MARENDAZ, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, M. Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, M. Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, désigné président. M. Nicolas DURUSSEL était absent.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs, Jean-Daniel CARRARD, Municipal, Ophélie DYSLI-JEANNERET, Cheffe de service, Greg PERRENOUD, Adjoint à la cheffe de service, Alain BÄTTIG, Responsable exploitation des installations sportives et Thomas BLUM, Thol Concept Sàrl. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs explications complémentaires utiles à la bonne compréhension des enjeux liés à ce préavis.

Objet du présent préavis

Chaque année, la Swiss Football League (SFL) doit homologuer les stades des équipes évoluant au plus haut niveau. Yverdon Sport FC a été promu en Challenge League au terme de la saison 2020-2021. Pour la saison en cours notre première équipe a bénéficié d'une dérogation notamment relative à l'éclairage jugé insuffisant selon les normes en vigueur. Pour la saison prochaine 2022-2023, la licence a été accordée au club à condition que des démarches soient entreprises pour régulariser le stade.

Aussi, cette dérogation ne sera plus accordée à l'avenir, si le stade n'est pas mis en conformité sur plusieurs points : terrain, sécurité, médias qui pourront être résolus dans le cadre du budget ordinaire. Par contre en ce qui concerne l'éclairage, le club subira une relégation administrative si la mise en conformité n'est pas effective dans un proche avenir.

La présente demande de crédit de CHF 1'450'000 a fait l'objet d'une étude afin d'établir un budget réaliste permettant la mise en conformité de l'éclairage du stade, soit atteindre la valeur de 500 LUX.

Les principales questions abordées en commission

Coût de l'opération

Les commissaires ont relevé le coût particulièrement élevé pour la réfection de l'éclairage du stade. N'aurait-on pas pu mettre en conformité l'installation en conservant les mâts et les socles actuels ?

Réponse : les socles datent de 1996 et les mâts ont environ 40 ans ; ils sont vétustes. Suite à une expertise établie par le bureau d'ingénieurs qui avait été mandaté à l'époque et avait donc conservé ses archives, la stabilité des nouvelles installations ne pourrait être garantie. Il est donc fortement recommandé, pour des questions de sécurité, de remplacer les socles et les mâts. Ces nouvelles données imprévues expliquent le dépassement du budget par rapport à la somme de CHF 1'100'000 inscrite au plan des investissements. A noter que, même en cas de réfection ordinaire de l'éclairage, les socles et mâts devraient être remplacés, car personne ne prendrait la responsabilité d'une installation présentant un risque non négligeable de sécurité.

Pour quelles raisons la Commune doit-elle financer seule cet investissement ?

Etant donné que Yverdon Sport FC est pratiquement le seul bénéficiaire de cette mise aux normes ne pourrait-on pas demander une participation financière de la part du club ? D'autres pistes de financement ont-elles été explorées ? Sponsors, communes voisines, autres ?

Réponse : dans la plupart des cas se sont les communes qui sont propriétaires des terrains, de l'entretien et de la sécurité des installations. Tel est le cas à Yverdon-les-Bains, qui est propriétaire du stade et doit donc l'entretenir. En ce qui concerne son club phare, aucun sponsor important ne s'est porté volontaire pour assumer les coûts de construction d'un nouveau stade répondant aux normes actuelles. Le budget actuel du club ne lui permettrait pas d'assumer tout ou partie de cet investissement. En outre, il n'est pas possible de demander aux communes voisines de participer, car toutes subissent les mêmes contraintes de la SFL et doivent entretenir leur propre stade. A cet égard, il est à relever que les exigences de la SFL pèsent de manière importante sur le budget de toutes les communes. Yverdon-les-Bains ne fait malheureusement pas figure d'exception en la matière. A noter que notre Commune va prochainement obtenir la présidence de l'Association des Services des Sports de Suisse (ASSS) et pourra donc porter cette problématique devant les instances supérieures.

N'aurait-on pu anticiper et inclure ces coûts dans le préavis PR19.03 du 29 janvier 2019 ?

Réponse : lors de l'élaboration dudit préavis en 2018, le FC Yverdon Sports évoluait en Promotion League et n'était donc pas concerné par cette mise en conformité de l'éclairage. La question ne s'est donc pas posée à ce moment, car même si l'éclairage était vétuste, il aurait encore pu tenir quelques années avant d'être changé.

Y-a-t-il égalité de traitement entre les différents sports pratiqués à Yverdon ?

Réponse : La Municipalité a toujours assumé les coûts d'entretien et de mise aux normes de ses installations sportives, par exemple : patinoire, piscines, terrain de rugby, salle poly sports des Îles et autres. Des cautionnements ont également été accordés au Tennis-club ou d'autres clubs dont la Commune n'est pas propriétaire des installations.

Quelles seraient les conséquences d'un refus de ce préavis par le Conseil communal ?

Réponse : relégation du club dans une ligue inférieure ou location d'un autre stade conforme pour les matchs de Yverdon Sports FC, qui pourrait être Neuchâtel ou Lausanne avec des coûts (location et transport) que les finances du club ne pourraient assumer et qui pourrait donc demander une subvention complémentaire à la Commune pour y faire face. La délocalisation du club provoquerait également un manque à gagner sur la billetterie et autres recettes telles que vente de boissons.

Conclusion et vœux de la commission

Après avoir entendu les explications de la délégation municipale et considérant que :

- La mise en conformité de l'éclairage du stade permettra à Yverdon Sports FC d'obtenir la licence 3 et par conséquent son maintien en Challenge League à Yverdon-les-Bains
- Le nouvel éclairage LED modulable et réglable occasionnera une diminution de la pollution lumineuse pour l'environnement du stade de plus de moitié. En effet, les matchs non télévisés pourront se jouer avec un éclairage de 200 LUX (contre 448 actuellement pour tous les matchs) et les matchs nécessitant la pleine puissance de 500 LUX ne représenteront que 50 à 70 heures par année. Cette nouvelle installation permettra d'économiser environ CHF 5'000 à CHF 6'000 par année sur la facture d'électricité et les coûts d'entretien totaliseront CHF 5'000 par année au lieu de CHF 17'000 actuellement.
- Au vu de l'urgence en raison du délai imparti par la SFL, il est inconcevable que la Municipalité puisse trouver d'autres sources de financement que la somme de CHF 300'000 allouée par le fonds du sport, sans mettre en péril Yverdon Sport FC.
- Nos autorités sont responsables des installations sportives qui sont propriété de la Ville et se doivent de soutenir le club phare de notre Ville qui bénéficie d'un large écho médiatique et constitue un exemple pour les centaines de juniors affiliés.

La majorité de la commission soutiendra ce préavis tout en formulant les vœux suivants afin d'éviter à l'avenir que notre Conseil soit à nouveau mis dans la situation de statuer dans l'urgence :

Nous émettons les vœux suivants :

- D'élaborer un plan des investissements prévisibles pour l'entretien et la rénovation de toutes les installations sportives dont elle est propriétaire en tenant compte de leur état actuel et des exigences réglementaires en la matière.
- De rechercher en amont des solutions de financement avec les clubs intéressés, voire d'autres partenaires privés pour financer des travaux importants.
- De négocier, avec les clubs utilisant des installations communales, des conventions précisant les obligations des parties concernées, notamment la répartition des coûts et profits, en tenant compte des spécificités de chaque club et en veillant à davantage de transparence.
- De saisir l'occasion qui lui sera offerte de défendre les intérêts des communes lors de sa prochaine présidence de l'association des Services des Sports de Suisse Romande et du Tessin.

En conclusion, c'est donc à une évidente majorité de ses membres que votre commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Gildo Dall'Aglio, rapporteur



Yverdon-les-bains, le 31 mai 2022